



Dégâts de la faune sauvage : utilisez l'application de la Chambre d'agriculture pour les signaler !

Une application est mise à disposition des agriculteurs, mais également de tout citoyen, permettant de faciliter le signalement des dégâts de la faune sauvage sur son exploitation. Cet outil téléchargeable n'a pas valeur de déclaration pour une indemnisation, mais a tout son intérêt.

L'application «Signaler Dégâts Faune Sauvage» permet de signaler les dégâts causés par la faune sauvage dans les exploitations agricoles. Développée par le réseau des Chambres d'agriculture, elle est disponible depuis juin 2023 pour le territoire de la Moselle, sur les principales plateformes de téléchargement IOS et Android.

Facile et rapide d'utilisation, elle permet de géo-localiser facilement le lieu où sont constatés les dégâts. Des photos pour justifier le dégât pourront aussi être transmises facilement.

L'enjeu est d'acquérir des données relatives à la pression de la faune sauvage sur les cultures et les élevages. Ces données joueront un rôle crucial dans le classement des espèces nuisibles en apportant des chiffres concrets aux décideurs.

Les données récoltées au niveau

départemental seront centralisées par la suite au niveau national à Chambres d'agriculture France qui établira une jonction avec les différents Instituts de recherches et ministères concernés.

Pour le département de la Moselle, les espèces concernées par une demande d'indemnisation à la Fédération des chasseurs (dégâts des grands gibiers) ont été retirées de l'application, afin d'éviter toute confusion et parce qu'elles font déjà l'objet d'un recensement.

Par contre, les dégâts de corvidés après un semis de culture de printemps, par exemple, ne disposent pas de chiffrage précis, ce qui risque de conduire à termes à une perte du statut de nuisibles. Idem pour les dégâts sur les silos d'ensilage ou les bottes d'enrubanné.

À vos smartphones donc pour signaler vos dégâts !

Clémence JEANPERT, conseillère technique



Dégâts de corvidés au semis : pensez à les déclarer !

Vous observez des dégâts sur vos biens ? Signalez-les !

LA NOUVELLE APPLICATION SIGNALEMENT DE DÉGÂTS DE LA FAUNE SAUVAGE

A télécharger sur les stores

Comité de rédaction du 05/01/24 : X. Lerond, Président ; M. Cordel, Vice-Présidente ; E. Berton, Directeur ; C. Marconnet, A. Barth, A. Gresset, G. Thouvenot, C. Jeanpert, G. Panarello, L. Reichard, I. Berger.

Chambre d'agriculture de la Moselle - Service agronomie-environnement
Clémence JEANPERT - Tél. 06 12 64 57 47 - clemence.jeanpert@moselle.chambagri.fr

Vos prochaines formations - AVRIL - JUILLET 2024

FORM'AGIR

Se former pour mieux agir

- En route pour ma certification HVE, Date à définir en juin 2024 à Morhange
- Le B.A.-BA de la comptabilité et de la gestion du chef d'entreprise agricole, 15 mai 2024 à Metz
- Devenir Ferme pédagogique, 30 avril, 7 et 21 mai 2024 à Morhange + déplacements Moselle
- Biosécurité en élevage de Volailles, 25 avril 2024 à Morhange
- Maîtriser la réception et le mirage dans un centre de conditionnement d'œufs (ALPA), 18 avril 2024 à Haroué
- Certificat de compétences pour la protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort OPA/RPA (en partenariat avec SOCSA), RPA : 2 et 3 juillet 2024 à Laxou - OPA : 2 juillet 2024 à Laxou
- Retrait des carcasses de volailles et/ou des lapins impropres à la consommation humaine - Contrôle Antes et Post Mortem (en partenariat avec SOCSA), 4 juillet 2024 à Laxou

Formations prévues au second semestre (liste non exhaustive)

- Le B.A.-BA de la comptabilité et de la gestion du chef d'entreprise agricole, 2 sessions : 29 oct 2024 à Metz / 5 déc 2024 à Metz
- Réunir toutes les conditions favorables à une transmission réussie de son exploitation, 18 et 21 nov 2024 à Metz
- Pérenniser ma ferme en bio, 7 nov 2024, lieu à définir en Moselle
- Hygiène de base en produits fermiers,
- Entretien et utilisation en sécurité de la tronçonneuse, 19 nov 2024, lieu à définir en Meurthe-et-Moselle
- Certificat de compétence des convoyeurs et des conducteurs - CCC (en partenariat avec SOCSA), 25, 26, 27 sept 2024 à Laxou (selon espèces)
- Eduquer son chien de troupeau - initiation
- Ostéopathie perfectionnement, dates et lieux à définir en Moselle
- Communication intuitive et relation homme-animal, date en déc 2024

Contact Equipe Form'Agir : contact@formagir.chambagri.fr

Retrouvez les programmes et toute notre offre sur notre site : formagir.chambres-agriculture.fr



La certification qualité a été délivrée au titre des actions suivantes :
Actions de formation,
Bilans de compétences

